

Brise vue voisin avec publicité

Par babethdd, le 19/05/2011 à 13:03

Bonjour,

Nos voisins ont installé en guise de brise vue des panneaux d'environ 1 mètre de large sur 1m60 de haut sur notre grillage mitoyen. MAIS le souci est que de notre côté il y a de la publicité (pour des soldes dans un magasin). Est ce qu'il y a une réglementation par rapport à cela ?